



ce bénéficiaire nécessite, après un traitement antérieur avec un autre anticoagulant oral, prescrit dans la même indication que celle du présent paragraphe, une poursuite du traitement de la thrombose veineuse profonde aiguë (TVP) et/ou embolie pulmonaire aiguë (EP) dans des cas hémodynamiquement stables ou pour la prévention de récurrence de TVP et/ou EP avec la spécialité pharmaceutique concernée.

J'atteste que le traitement avec la spécialité pharmaceutique concernée à base d'apixaban commence dans le délai de 12 mois après le début de la TVP/ de l'EP aiguë.

Sur base de ces éléments, je confirme que le remboursement de cette spécialité est nécessaire pour ce bénéficiaire pendant une période de 12 mois maximum.

**IIc – Traitement à long terme pour la prévention secondaire de la récurrence de TVP et/ou d'embolie pulmonaire (EP) après une TVP et/ou EP aiguë (>12 mois après la manifestation d'une TVP/EP aiguë).**

- Je soussigné, docteur en médecine, certifie que le bénéficiaire adulte mentionné ci-dessus, qui a souffert d'une TVP et/ou d'une EP aiguë dans le passé, du fait de son profil de risque, nécessite de recevoir une poursuite du traitement après un traitement antérieur remboursable de  $\geq 12$  mois avec une spécialité pharmaceutique à base d'apixaban ou avec un autre anticoagulant oral, prescrit dans la même indication que celle du présent paragraphe, et j'atteste que je dispose à cet effet d'une confirmation écrite d'un médecin spécialiste.

J'atteste que ce bénéficiaire :

- Souffre de thrombo-embolie veineuse idiopathique récurrente.

**OU**

- Souffre d'un ou plusieurs de ces facteurs de risque permanents ou non réversibles :

- Thrombophilie.
- Déficience en protéine C/protéine S ou en antithrombine.
- Mutation du facteur V de Leiden.
- Mutation de la prothrombine.
- Cancer actif.
- Autre : .....

J'atteste qu'une poursuite du traitement est indiquée chez ce bénéficiaire.

J'atteste que je suivrai ce bénéficiaire, chez qui une prévention à long terme avec la spécialité pharmaceutique concernée à base d'apixaban est indiquée, selon la pratique usuelle et que j'adresserai ce bénéficiaire 1 fois par an à un médecin spécialiste, pour un contrôle du profil de risque et la confirmation de la poursuite du traitement.

Je tiens les éléments de preuve, qui démontrent que le bénéficiaire se trouve dans la situation attestée, ainsi que la confirmation du médecin spécialiste quant à la nécessité de poursuivre le traitement par le bénéficiaire, à disposition du médecin conseil.

Sur base de ces éléments, je confirme que le remboursement de cette spécialité est nécessaire pour ce bénéficiaire pendant une (nouvelle) période de 60 mois maximum.

**III – Identification du médecin mentionné ci-dessus au point II :**

\_\_\_\_\_ (nom)

\_\_\_\_\_ (prénom)

[ 1 ] - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ (n° INAMI)

\_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ (date)

(cachet)

..... (signature du médecin)